

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'Assemblée Communale s'est réunie le 30 mars 2015 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question 11 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 11 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 2 incluse et à compter de la question 25), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 2 incluse et à compter de la question 25), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 3), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Rosa REBRAB.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 2 incluse), M. Thibaut BIZE (à compter de la question 12), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question 4), Mme Carine MICHEL (à compter de la question 12), M. Yannick POUJET (de la question 3 à la question 24 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 3), Mme Marie ZEHAF (de la question 3 à la question 24 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Sophie PESEUX.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à Mme Solange JOLY (à compter de la question 12), Mme Myriam EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Béatrice FALCINELLA à M. Jean-Louis FOUSSERET (à compter de la question 4), Mme Carine MICHEL à Mme Danielle DARD (à compter de la question 12), M. Yannick POUJET à Mme Danielle POISSENOT (de la question 3 à la question 24 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à compter de la question 3), Mme Marie ZEHAF à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (de la question 3 à la question 24 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Sophie PESEUX à M. Ludovic FAGAUT.

<<<<>>>>

En préambule M. le Maire a souhaité revenir sur les élections départementales du dimanche 29 mars qui ont clairement montré une défaite massive de la gauche. Il a précisé que le Doubs n'a pas résisté, malgré la bonne tenue de la Ville de Besançon qui intra muros a montré qu'elle restait fidèle à ses valeurs de gauche. Mais cela n'a pas été suffisant face à une droite unie et avec à une gauche insuffisamment mobilisée et trop désunie.

Il a précisé qu'il regrettait cette défaite car Claude JEANNEROT et son équipe ont accompli un travail remarquable pour notre territoire. Il a souhaité rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui, avec et autour de Claude JEANNEROT, ont construit de nombreux projets solides et se sont investis sans compter dans le sens de l'intérêt général et pour celui de notre territoire.

Il a salué les nouveaux élus qui siégeront au Conseil départemental dès le 2 avril prochain, en précisant que cette collectivité est un partenaire de tout premier ordre pour la Ville de Besançon. La nouvelle majorité, et sa future Présidente Mme BOUQUIN auront un grand défi à relever, surtout en matière sociale, celui du maintien de l'action de solidarité au sein de tous les territoires, celui de l'action sociale au profit de tous et en partenariat, comme cela s'est toujours fait, avec notre CCAS et plus globalement avec la Ville et l'Agglo. Je ne doute pas non plus de la volonté de la nouvelle majorité à répondre aux enjeux de rayonnement de notre territoire et de sa capitale régionale en soutenant tous ces acteurs.

Il a souhaité rappeler le projet de plan municipal républicain qui est mis en place avec des actions concrètes. Cela a déjà été fait avec la venue de Mme IBN ZIATEN qui a partagé un témoignage très fort mais aussi avec l'émergence d'une idée collective qui verra le jour : l'itinéraire citoyen, ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans, avec une implication de l'Etat et les autres collectivités, pour donner un sens aux mots citoyenneté et République au travers de la présentation de nos institutions. Un projet municipal a été porté afin de présenter les missions d'une Mairie, son histoire et son utilité, ce qu'apportent les agents aux citoyens avec une notion forte ici à la Ville de Besançon : le service au public. Tout ceci expliqué avec un fascicule, un film et aussi avec des échanges et une découverte de notre Maison commune.

Il a souligné plusieurs arrivées et souhaité la bienvenue, tout d'abord, après la démission de Laetitia SIMON, à Myriam LEMERCIER, nouvelle Conseillère Municipale, ensuite à Mme MORAGAS, nouvelle directrice de la Citadelle et enfin à Mme FANJAS, nouvelle directrice adjointe des services en charge de la Culture qui apportera son expérience mise à profit à Nantes.

Il a enfin rendu hommage à sa cheffe de Cabinet, Gigi KALLMANN qui fait valoir ses droits à la retraite. Il a salué son engagement et son dévouement dans l'accompagnement des élus et son investissement sans faille.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce changement.

2. Exercices 2014 et 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Budget Primitif 2015 - Rapport de présentation

M. le Maire a présenté le budget 2015, en précisant que c'était le premier budget du nouveau mandat. Ce budget a été préparé en prenant en compte le contexte national difficile suite à la crise des finances publiques et la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget 2015 est un budget d'action qui ne renonce pas aux engagements pris, notamment la non-augmentation des taux communaux de fiscalité. Il a décliné, pour le BP 2015 quatre priorités :

- la sécurité et la tranquillité publique
- la politique de la Ville
- l'éducation et la jeunesse
- la cohésion sociale.

Il a ensuite évoqué les efforts collectifs et proportionnés, notamment par un rééquilibrage mesuré de l'investissement et un fonctionnement maîtrisé.

Il a présenté les principales politiques municipales qui seront développées en 2015 :

- le TCSPL entre la gare Viotte et la Bouloie
- la Maison du Directeur de l'Observatoire pour la COMUE
- les Passages Pasteur
- la requalification de la Rhodiaceta
- le nouveau programme de requalification urbaine (6 rue de la Madeleine, St-Jacques, Vauban...).

La qualité de vie, l'environnement, la culture, le sport, la jeunesse et la proximité seront au coeur de l'action municipale.

M. LOYAT a ensuite présenté les principaux chiffres du BP 2015.

Il a indiqué que la situation financière de Besançon est saine et maîtrisée.

Le budget 2015 est en baisse, le budget général s'élève à 246,8 M€ (214,5 M€ pour le budget principal et 32,3 M€ pour les budgets annexes).

M. LOYAT a précisé que le budget principal est marqué par :

- la non augmentation des taux communaux malgré les contraintes
- la confirmation d'un objectif d'épargne brute supérieur à 20 M€
- la poursuite de l'action municipale par des efforts collectifs et calibrés
- un investissement fixé à près de 32 M€
- d'importants changements de périmètre à l'Agglomération.

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de voter le budget primitif 2015 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget Principal, le Budget Archéologie Préventive, le Budget Zone d'Activités Thomas Edison, le Budget Zone d'Activités des Champs Montants et le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à C,

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Fixation des taux communaux de fiscalité directe pour 2015

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé de voter les taux de fiscalité suivants, identiques à ceux de 2014 :

	Taux 2014	Taux 2015	Evolution
Taxe d'habitation	22,28 %	22,28 %	0 %
Foncier bâti	25,64 %	25,64 %	0 %
Foncier non bâti	26,37 %	26,37 %	0 %

GARANTIE D'EMPRUNT

5. Locaux d'activité ex-restaurant administratif, 6 rue de Dole à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant de 601 000 €, contracté par AKTYA auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt d'AKTYA,

- d'adopter la délibération de garantie d'emprunt,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir avec AKTYA.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

DOMAINE

6. Centre National de la Recherche Scientifique - Bail emphytéotique du 19 décembre 1961 - 32 avenue de l'Observatoire - Résiliation anticipée du bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 19 décembre 1961,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette résiliation.

Mme VIGNOT n'a pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

7. Transfert de la compétence Emploi Insertion - Mise à disposition de services

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence Emploi Insertion au Grand Besançon,
- de valider le montant prévisionnel du transfert, qui s'élève à 62 000 € pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015,
- de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition entre la CAGB et la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. LIME, M. POULIN, Mme WANLIN, Mme GERDIL-DJAOUAT et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

8. Transfert partiel de la compétence Enseignement Supérieur - Mise à disposition de services

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la déclaration d'intérêt communautaire au titre des actions économiques, du soutien à la recherche et du partenariat avec les institutions universitaires (PRES Bourgogne Franche-Comté notamment),
- de se prononcer favorablement sur le transfert partiel de la compétence Enseignement Supérieur au Grand Besançon (partenariat avec les institutions universitaires et soutien à la recherche) au 1^{er} avril 2015,
- de valider le montant prévisionnel du transfert,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du service Enseignement Supérieur pour la mise en œuvre des actions relevant de la compétence de la Ville de Besançon.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. LIME, M. POULIN, Mme WANLIN, Mme GERDIL-DJAOUAT et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

9. Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) en charge des Finances et du Conseil de gestion

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mutualisation de la fonction de DGAS Finances et du Conseil de gestion entre la Ville et la CAGB,
- de supprimer le poste dans la liste des emplois permanents de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention de création des services communs.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. LIME, M. POULIN, Mme WANLIN, Mme GERDIL-DJAOUAT et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

10. Personnel communal - Avenant au contrat de rémunération de la Chargée de mission Emploi Insertion

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de définir dans les conditions énoncées dans la délibération la rémunération afférente à l'emploi de chargé de mission Emploi Insertion qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné, à compter du 1^{er} mars 2015.

11. Personnel communal - Avenant au contrat de rémunération de la Chargée d'études Programmation de Rénovation Urbaine

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de définir dans les conditions énoncées dans la délibération la rémunération afférente à l'emploi de chargé d'études Programmation Rénovation Urbaine qui fera l'objet d'un avenant au contrat de l'agent concerné, à compter du 1^{er} mars 2015.

HYGIENE-SANTÉ

12. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015-2016-2017 au titre du Fonds d'Intervention Régional, secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'ARS.

SPORT

13. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2015 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

14. Appel à projets pour l'exploitation de la piscine estivale de Port Joint dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à lancer l'appel à projets,
- d'approuver les documents de la consultation : projet de convention et modalités d'organisation de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'occupation à intervenir.

COMMERCE

15. Déplacement d'un Robinet d'Incendie Armé au Marché Beaux-Arts - Participation de la Ville aux frais supportés par un commerçant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider le principe d'une exonération des droits d'occupation du domaine public de M. CLAUDET à hauteur de 50 % des travaux de déplacement du RIA, soit 1 127 €.

16. Commission paritaire des foires et marchés publics d'approvisionnement - Modification de la composition

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de porter de 8 à 10 le nombre de membres siégeant au sein de la commission paritaire des foires et marchés publics (5 élus, 5 représentants des commerçants non sédentaires) ;
- de désigner M. Gueric CHALNOT à cette instance paritaire.

M. MORTON, Mme POISSENOT et M. VIENET n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

17. Comité Local d'Aide aux Projets Bisontins «CLAP» - Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A Tire d'AILE» - Bilan 2014 et perspectives 2015 - Versement d'une subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le bilan 2014 des dispositifs CLAP et ATA ainsi que les perspectives 2015,
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 700 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant avec le CRIJ pour le versement de la subvention de 8 700 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2015, les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans les dispositifs CLAP et ATA en cours d'année.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

CONTRAT DE VILLE

18. Contrat de Ville 2015 - Première programmation

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la première programmation du Contrat de Ville 2015 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (État, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Grand Besançon, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...),
- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette première programmation 2015 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

N'ont pas pris part au vote : M. ALLEMANN pour le Centre Croppet, Mme WANLIN pour GARE BTT - Mission Locale, Mme DARD pour Julienne Javel - MJC Clairs-Soleils - ADDSEA, M. LE MAIRE pour le CRIJ - EP Citadelle, M. GHEZALI pour le CRIJ - Profession Sport 25 - Collège Clairs-Soleils, M. LEUBA pour Profession Sport 25 - Collège Diderot, M. OMOURI pour Profession Sport 25, M. DEVESA pour la Roue de Secours - Ligue de l'Enseignement, M. CHALNOT pour la Mission Locale, M. CURIE pour la Mission Locale - EP Citadelle, Mme ROCHDI pour le Collège Clairs-Soleils, Mme CAULET pour la Mission Locale, Mme ANDRIANTAVY pour le Collège Clairs-Soleils, Mme POISSENOT pour le Collège Diderot,

M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. CROIZIER, M. GONON pour l'EP Citadelle et Mme LEMERCIER pour Croqu'Livres.

MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE

19. Médiation étudiante dans le cadre des soirées festives du centre-ville

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention 2015/2017,
- d'autoriser le versement de la subvention 2015 de 4 000 € à la LMDE.

20. Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI) - Fonds d'urgence d'aide aux victimes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution à l'AAVI d'une subvention de 5 000 € pour le fonds d'urgence d'aide aux victimes d'infractions au titre de 2015.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

21. Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles 2015 - Programme de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2015, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

VOIRIE

22. Parking Cassin - Travaux afférents à la relocalisation de l'intégralité de la fourrière au niveau-1 du parking - Convention de prise en charge financière avec AKTYA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec AKTYA.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

23. Eclairage Public - Programme de travaux 2015 - Demandes de subventions au SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux 2015,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Mme VIGNOT, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme WANLIN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

24. Voirie-Déplacements - Programme de travaux 2015 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux présenté pour lequel les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'Union Européenne et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2015, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

EAU ET ASSAINISSEMENT

25. Travaux de renouvellement de réseau rue Moncey et place du 8 Septembre - Avenant à la convention de groupement de commande pour intégration de GRDF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir.

M. LIME et M. BODIN n'ont pas pris part au vote.

26. Assainissement - Programme d'investissement pour 2015 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2015,

- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

27. Eau - Programme d'investissement pour 2015 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2015 dont le financement a été prévu au Budget Eau,

- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,

- . solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- . solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,
- . signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

28. Ressource en eau potable de Besançon - Subvention au Syndicat Mixte du Marais de Saône - Actions d'entretien des périmètres de protection immédiats

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 907 € au Syndicat Mixte du Marais de Saône pour la communication sur la qualité de l'eau dans le journal du marais,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention relative à l'entretien des périmètres de protection immédiats de la Ville de Besançon avec le Syndicat Mixte du Marais de Saône.

Mme ROCHDI, Mme PRESSE, M. CURIE, Mme WANLIN, M. LIME, M. FAGAUT, M. DUMONT, Mme JEANNIN, Mme JOLY, Mme REBRAB, M. BONNET et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

29. Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme technique de travaux prévisionnels.

Pour les travaux amortissables sur 30 ans
Montant : 0 €
Pour les travaux amortissables sur 15 ans
Montant : 252 000 €
Installation de compteurs communicants dans les sous stations
Installation autocontrôle sur les communs de la chaufferie historique

30. Schéma directeur du réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal - Recrutement d'un prestataire - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions du Département du Doubs, de l'ADEME ou tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

M. DAHOUI et Mme GERDIL-DJAOUAT n'ont pas pris part au vote.

FORETS - ESPACES VERTS

31. Espaces verts - Programme de travaux 2015 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

URBANISME

32. Création par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un service commun Instruction des Autorisations du Droit des Sols - Adhésion de la Ville de Besançon au service commun - Convention de mise à disposition et de transfert de charges et de ressources

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- la création et l'adhésion de la Ville au service commun Instruction des Autorisations du Droit des Sols,
- d'autoriser le transfert d'agents de la Ville à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et la mise à disposition d'agents dans les conditions précisées dans la présente délibération ;
- de prendre acte des modalités de fonctionnement, de financement et d'adhésion au service commun Instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. LIME, M. POULIN, Mme WANLIN, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

33. Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Pré-bilan de clôture

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2014, portant les dépenses et les recettes de l'opération d'aménagement à 7 850 K€ HT ;
- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2014, portant les dépenses et les recettes de l'opération de construction et d'extension du parking La City à 5 630 K€ HT ;
- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2014, portant les dépenses et les recettes de l'opération de construction et vente du deuxième immeuble de bureaux à 7 644 K€ HT ;
- d'approuver le montant d'une 4^{ème} avance sur le boni prévisionnel de l'opération, soit un remboursement à effectuer par la sedD à la Ville de 350 K€.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

34. ZAC La Mouillère - Rapport de clôture - Achèvement de l'opération - Quitus à la SARL La Mouillère - Suppression de la ZAC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le rapport de clôture qui acte l'achèvement de l'opération ;
- de donner quitus à la SARL «La Mouillère» pour l'ensemble de ses missions au titre de la concession d'aménagement et de son avenant ;
- d'acter la suppression de la ZAC de la Mouillère.

M. BODIN, M. SCHAUSS et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

35. Pôle Viotte Secteur Nord - Echange foncier avec la SNCF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cet échange,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

36. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Mandat préparatoire à la phase opérationnelle - Clôture de la mission - Quitus à la SPL Territoire 25

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de constater l'achèvement de la mission de la SPL T 25,
- d'approuver le bilan financier du mandat dont le montant global s'élève à 224 737,81 € TTC et qui fait ressortir une trésorerie disponible de 105,85 €,
- de décider de l'encaissement de cette somme,
- de donner quitus à la SPL Territoire 25 de sa mission.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

37. Projet Urbain des Prés de Vaux - Adhésions à l'ordonnance d'expropriation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe du versement par la commune des indemnités, pour un montant de 182 248,86 € au profit de M. NONNOTTE et de la SCI CHARDONNET,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette opération, et notamment les actes d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation à intervenir.

38. Chemin des Echenoz Saint-Paul - Cession d'un terrain à M. Roland NONNOTTE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette transaction pour un montant de 276 129 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir.

39. Acquisition d'un terrain à M. Roland NONNOTTE, avenue de Chardonnet

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition pour un montant de 23 000 €
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

40. Projet Urbain des Prés de Vaux - SARL PHYSENTI - Paiement ou consignation de l'indemnité d'expropriation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe du paiement ou de la consignation de l'indemnité d'expropriation due à la SARL PHYSENTI,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document nécessaire à la consignation de l'indemnité d'expropriation.

41. ZAC Pasteur - Travaux complémentaires et mise en sécurité du parking - Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement - Avenant à la VEFA parking - Modification de l'état descriptif de division en volume

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 11 à la Convention Publique d'Aménagement,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la VEFA Parking du 22 juin 2012,
- d'autoriser M. le Maire à signer la modification de l'Etat Descriptif de Division en Volume et tous actes à intervenir dans ce cadre.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

42. Centre Commercial Saint-Pierre - Délégation des droits de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer le droit de préemption urbain et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux à l'Etablissement Public Foncier du Doubs sur la parcelle cadastrée section AH n° 96,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par l'EPF du Doubs, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

43. ASEP Cras Chaprais Viotte - Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Avenants programmatifs et financiers 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer comme suit le montant des subventions de fonctionnement 2015 de la Ville dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes mentionnés dans la délibération et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 182 400 € à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/ Viotte»,
- . 183 890 € au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux»,
- . 231 440 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils»
- . 168 427 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des associations les avenants correspondants.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

44. Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Versement d'un premier acompte de la subvention 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au CRIJ un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 d'un montant égal au 3/12^{ème} de la subvention 2014 soit 13 263 €.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

45. Contrat Enfance Jeunesse - Programmation et financement des volets Enfance et Jeunesse - Versements d'avances sur subventions 2015 aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter la programmation du CEJ - Volet Enfance et Jeunesse 2015 et les financements correspondants,

Acomptes 2015

Volet Enfance	
Structure	Montant
Antenne Petite Enfance	13 600 €
Volet Jeunesse	
Structures	Montant
ASEP Cras/Chaprais	13 824 €
Comité Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	21 200 €
Vesontio Sport Vacances	8 800 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	72 800 €
MJC Palente - Orchamps	52 152 €
Centre Loisirs du Barboux	14 720 €
PEP 25	6 960 €
ALEDD	12 800 €
Profession Sport 25	6 000 €
Antenne Petite Enfance	7 400 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400 €
Total Volet Jeunesse	221 056 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

. signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,

. attribuer au titre du volet enfance, l'acompte de 13 600 € à l'Antenne Petite Enfance,

. attribuer au titre du volet jeunesse, les acomptes pour un montant total de 221 056 € aux associations présentées ci-dessus.

Mme DARD, M. GHEZALI, M. OMOURI, M. LEUBA, M. DAHOUI et M. ALLEMANN n'ont pas pris part au vote.

46. Subventions aux associations culturelles - Première attribution 2015

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les subventions de 96 projets et activités de 81 associations culturelles pour un montant total de 650 753 € et d'autoriser les versements à ces organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants échéants à intervenir.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

47. Subventions aux structures et associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences - Première attribution 2015

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- *Anén mapu* - Association Ordinaire d'Exception (cirque) : 5 000 €

- *Le marin* - Association Le Fruit de la discorde - Cie l'Individu (théâtre) : 5 500 €

- *Oli & Sam* - Association Atelier de la Toupie (musiques actuelles/pop, folk, jazz) : 3 500 €

- *Alfred Massai* - association Madiba Dharma (musiques actuelles/chanson française) : 5 000 €

- Edouard II - Association Plus proche toutefois du ring - Compagnie Ring-Théâtre (théâtre) : 3 500 €

- Le Festival de la Bouloie - Service culturel du CROUS (danse et théâtre) : 2 500 €

- 20 000 Basses sous les mers - Association Le Citron Vert (musiques actuelles, arts du cirque et vidéo-mapping) : 3 000 €.

M. SCHAUSS, M. POULIN et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

48. Manifestations commerciales et artisanales - Subventions à des associations de commerçants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

. 2 000 € à l'Association Inter Bio Franche-Comté pour la manifestation «Le Printemps du Bio»

. 6 850 € à Métiers d'Art en Franche-Comté (2 000 € pour les journées des Métiers d'Art et 4 850 € pour le marché de potiers créateurs)

. 3 000 € à l'Association de la Boucle pour des animations durant les samedis piétons

. 4 000 € à l'Association des Commerçants des Chaprais pour le Troc des Chaprais.

- de mettre à disposition des moyens logistiques pour leurs réalisations,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

49. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions et acomptes de subventions suivants :

- Programme sport amateur : 140 774 €

- Programme animations sportives :

. Contrat de Ville : 27 500 €

. Sport après l'école : 15 000 €

- Programme manifestations sportives : 27 000 €

M. MOUGIN, M. ALLEMANN, M. LEUBA, M. GHEZALI, M. CROIZIER, Mme DARD et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

MARCHÉS

50. Inspections télévisées avec récolement des réseaux d'assainissement et des Galeries Multi Réseaux de la Ville de Besançon - Autorisation de lancement d'une consultation et de signature des marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer la consultation pour les inspections télévisées avec récolement des réseaux d'assainissement et des Galeries Multi Réseaux de la Ville de Besançon,

- de signer les marchés à intervenir dans ce cadre.

51. Achat de fourniture d'électricité - Convention de groupement de commandes - Lancement et signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention,

- d'autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation et à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

La séance est levée à 20 h 03.

Hôtel de Ville, le 2 avril 2015
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 3 avril 2015

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.